



AUDIT DES CENTRES DE MEDECINE HYPERBARE

Joffre Thierry¹, Tomasso Nathalie¹, Mazaud Anthony¹, Pignel Rodrigue²

¹ Centre de Médecine Hyperbare, Hospices Civils de Lyon, France,

² Unité de Médecine Subaquatique et Hyperbare, Hôpitaux Universitaires de Genève, Suisse

Sous l'égide de MEDSUBHYP et de l'ICHF, a débuté en 2021 une enquête auprès des centres de médecine hyperbare (CMH) avec comme objectif, d'obtenir une vision détaillée sur les organisations et activités de ces services. Cet audit, réalisé en présentiel et distanciel, s'appuie sur une grille comportant 103 indicateurs structurés en 4 thèmes : description de l'unité fonctionnelle, des ressources humaines, des activités du CMH et de la prise en compte des aspects réglementaires.

.16 CMH sur 21 ont répondu avec les résultats suivants:

L'UNITE FONCTIONNELLE:

- Les CMH sont relativement anciens avec généralement une année de mise en service comprise entre 1969 et 1992.
- La superficie médiane du service est de 300 m² de 50 x à 1700 m².
- La capacité moyenne des salles d'attentes est de 11 places assises et 3 couchées.
- 69 % possèdent une zone d'urgence (SAUV) et x 75 % une salle de suite de soins pansements.
- 37 % sont capables de se modéliser en situation SSE de type NOVI intoxication au CO.
- 93 % sont à moins de 5 minutes d'un service de réanimation ou d'une zone de déchoquage.
- Le modèle du système hyperbare est variable: 10 CMH propose une OHB en débit continu et 6 CMH une délivrance de gaz à la demande avec possibilité de débit continu.
- 75 % sont dotés d'au moins 2 chambres hyperbares multiplaces avec capacité moyenne de 12 places assises (de 3 à 20) et de 3 places couchées de 1 à 6).
- 15 CMH peuvent accueillir des patients intubés-ventilés (de 1 à 4)

LES PERSONNELS: (ETP = Equivalent Temps Plein)

- L'effectif médical moyen est de 2 ETP (de 0,5 à 5,4) avec la médecine d'urgence comme spécialité source dominante dans 53 % des CMH et la réanimation médicale -chirurgicale dans 47 % des CMH.
- 31% des CMH comportent des praticiens hospitalo-universitaires.
- Le personnel médical junior (interne) est présent dans 12 % des CMH.
- Le personnel soignant représente une médiane de 9 ETP (2 à 14) essentiellement des IDE avec comme compétence source dominante la réanimation médicale ou chirurgicale.
- 3 ETP en moyenne de personnel aide -soignant (ASD) existent dans 19 % des CMH.
- Du personnel technique hyperbare (Tech Master) est présent dans 50 % des CMH avec un effectif moyen de 2 ETP.
- L'encadrement soignant est doté à hauteur de 0,4 ETP.
- Une assistance administrative (secrétaire) travaille dans 75 % des CMH à raison d' 1 ETP en moyenne.

LES ACTIVITES DU CMH:

- Le nombre de tables thérapeutiques utilisées est en moyenne de 6. La pression d'incursion varie de 2 à 6 ATA (pour 3 CMH) et la durée des séances s'échelonne en moyenne de 90 à 300 minutes.
- Le nombre moyen de séances annuelles réalisées est de 5 000 (600 à 10500). La pandémie COVID (2020 et 2021) a eu un impact négatif avec une diminution moyenne de 20 % du nombre de séances annuelles (fermeture partielle ou totale des CMH, triage vaccinal de la patientèle chronique et distanciation en chambre).
- La file active patientèle annuelle moyenne est de 350 patients dont 33 % d'urgences hyperbares.
- 56 % des CMH prennent en charge des patients hors recommandations ECHM 2016, représentant environ 4 % de l'activité hyperbare avec comme pathologies citées les plus fréquentes: Fibromyalgie – Lésions chez le sportif professionnel – Ischémies digestives – Maladie de Verneuil – Gelures,
- 75 % des CMH animent une consultation de médecine de plongée et 80 % une consultation de suivi en plaies-cicatrisation.
- 88 % des CMH ont une activité d'enseignement mais seulement 31 % participent à la recherche clinique en hyperbarie.

LA REGLEMENTATION ET ASPECTS ASSOCIATIFS:

- 69 % des CMH réalisent un exercice de sécurité incendie annuel.
- Une évaluation interne des compétences professionnelles est réalisée dans 37 % des CMH.
- 94 % des CMH ont un manuel de sécurité et 88 % du personnel détient un carnet de plongée.
- Un suivi par la médecine du travail est assurée dans 88 % des CMH.
- 81 % des CMH proposent un flyer d'accueil pour leur patientèle.
- 25 % collaborent régulièrement avec une association d'usagers.
- 31 % des CMH s'appuie sur de l'hébergement non médicalisé pour leur patientèle géographiquement distante.